

AVIS PUBLIC

DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL
EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1006


Le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, le **lundi 18 janvier 2021, à 19 h**, statuera sur les demandes d'usage conditionnel suivantes, dans le but de permettre :

- | | |
|--|---|
| 8651, chemin du Curé-Barrette
Lot 1 890 230 | L'agrandissement de l'usage dérogatoire protégé par droits acquis (code 4890.1)», tel que présenté au document joint à la demande d'usage conditionnel. |
| 1425, chemin Gascon
Lots 3 252 456, 6 314 618 | L'autorisation de l'usage résidentiel (« Habitation » classe F multifamilial, 13 logements et +) à titre d'usage conditionnel, tel que présenté au document de la requérante ainsi que les plans d'architecture déposés au dossier, le tout identifié à l'annexe 2020-00257. |
| 487, boulevard de Terrebonne
Lot 2 439 200 | L'agrandissement de l'usage dérogatoire protégé par droits acquis (3294) par l'ajout de bureaux administratifs reliés à l'usage dérogatoire protégé par droit acquis (3294) à titre d'usage conditionnel, tel que présenté au document joint à la demande, le tout identifié à l'annexe 2020-00347. |

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil municipal en transmettant, avant le 18 janvier 2021, à 16 h, ses commentaires via le formulaire en ligne, disponible sur le site Internet de la Ville, sous l'onglet **Ma Ville – Assemblées du conseil municipal**.

Donné à Terrebonne, ce 18^e jour du mois de décembre 2020.

LE GREFFIER,

Date :
 2020.12.17
14:42:23 -05'00'

Jean-François Milot, avocat

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL
EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1006

Je, soussigné, Jean-François Milot, greffier de la Ville de Terrebonne, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut en en affichant une vraie copie à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste à Terrebonne et sur le site Internet de la Ville de Terrebonne, le 18^e jour du mois de décembre 2020.

EN FOI DE QUOI,
je donne ce certificat à Terrebonne, ce 21^e jour du mois de décembre 2020.

LE GREFFIER,



Date :
2020.12.17
14:42:37 -05'00'

Jean-François Milot, avocat
